

PROCES VERBAL D'AGREMENT DE PROTOTYPE D'UN DISPOSITIF DE CONVERSION

Il résulte des constatations effectuées à la demande du fabricant

FLEXFUEL ENERGY DEVELOPMENT
5, avenue des Renardières -
77250 ECUELLES - France

que le dispositif de conversion :

Type : FFED-indirecte3
Désignation commerciale : FFED-indirecte 3
(le cas échéant)
Référence dossier fabricant : Injection indirecte, 4 Temps, euro 3-4, 8 à 14 CV

présenté aux essais (rapport UTAC n° 22/06144) requis par l'arrêté ministériel du 30 novembre 2017 *relatif aux conditions d'homologation et d'installation des dispositifs de conversion des véhicules à motorisation essence en motorisation à carburant modulable essence – superéthanol E85* comme prototype de la transformation de véhicules usagés pour la famille de véhicules définie par le fabricant conformément à l'article 2 de l'arrêté précité, satisfait aux dispositions des articles R.311-1 à R.318-4 du code de la route et des arrêtés ministériels pris en application, dont l'arrêté précité.

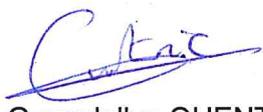
MENTION PARTICULIERE A FAIRE APPARAITRE SUR LE CERTIFICAT D'IMMATRICULATION : Néant

Vu et approuvé sous le numéro PA-0046-19-02

Fait à Monthéry
Le 31/08/2022
L'Ingénieur de l'Industrie et des Mines

A Monthéry,
Le 31/08/2022
Pour la Ministre et par délégation,
L'Ingénieur Divisionnaire de l'Industrie et des Mines


Pascal DUEZ


Gwendolyn QUENTRIC